

DURA LEX SED LEX

Christian SAUTTER et Catherine CADOU

Sur le flanc sud du Palais de Justice, sur l'île de la Cité de Paris, face à la place Saint-Michel, est adossé un beau cadran solaire dont la devise est *Dura lex sed lex*, « La loi est dure mais c'est la loi ». Cette maxime s'applique parfaitement à la récente condamnation de Marine LE PEN, laquelle a supervisé un système de détournement de fonds du Parlement européen sur une longue période au profit de son parti, le Rassemblement National (RN), pour un montant de 4,6 millions d'euros. La peine est de quatre ans de prison dont deux avec sursis, assortie d'une amende et surtout d'une inéligibilité sur cinq ans, avec application immédiate (*exécution provisoire* en langue juridique).

La triple candidate à l'élection présidentielle vient donc d'être empêchée de se présenter une quatrième fois en 2027. Pourquoi cette *exécution provisoire* alors que des voies de recours (appel et cassation) sont possibles ? Parce que, niant en bloc les faits qui sont consignés dans un arrêt de 152 pages, le RN crée un « risque de récurrence ». La justice, bonne fille, a promis d'examiner l'appel de la condamnée dans un délai plus court que d'ordinaire, de façon à trancher d'ici l'été 2026, soit neuf mois avant l'élection présidentielle.

Cette Lettre n'a pas pour but de commenter cette décision prise par trois juges. L'ex-présidente du Rassemblement National a été jugée selon les lois qui s'imposent à tous les citoyens et venons-en à ce qui est vraiment essentiel : la menace que présente ce mouvement d'extrême-droite s'il accède au pouvoir en 2027, avec Marine Le Pen ou un autre candidat. Deux documents, l'un tragique et l'autre doux, veulent nous alerter.

Le premier, court et percutant, est un Tract Gallimard, qu'il faut absolument lire : *La « Révolution nationale » en 100 jours et comment l'éviter*, de Pierre-Yves BOCQUET (Tract n°64, janvier 2025). L'auteur démontre que le RN nous roule dans la farine et a le dessein proclamé de changer la Vème République en cent jours et la transformer en démocratie illibérale façon Hongrie ou Russie.

C'est la vaste intention d'un prétendu *référendum sur l'immigration*, dont le projet, affiché depuis 2014, a été déposé comme « proposition de loi constitutionnelle » le 25 janvier 2024, peu après que le Conseil constitutionnel ait abrogé un tiers d'une loi sur l'immigration votée par le Parlement à la

demande du gouvernement conservateur. En 24 pages, cette proposition de loi menace en réalité directement les fondements démocratiques de la France et les libertés des Français comme celles des étrangers ! Et encore, ne dit-il rien de la justice ! Insistons sur quatre points.

Premièrement, dès l'article 1, est affirmé l'inversion des normes. Derrière cette expression compliquée se cache une proposition simple : le droit français primerait sur le droit international. Cela signifie que les citoyens français ne pourraient plus faire appel à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) qui interdit notamment toute discrimination et protège la liberté de conscience. La priorité nationale primerait sur les traités communautaires, en s'affranchissant du droit de l'Union Européenne : un « Frexit » sans le dire. L'exposé des motifs se réfère explicitement à la Hongrie (et même à la Russie, en 2024 !!).

Deuxièmement, le droit du sol est maltraité pour créer cinq catégories d'étrangers ou de « Français de papier ». Il y a les « immigrés clandestins délinquants » (à expulser) ; les « immigrés clandestins qui travaillent » (et qui ne peuvent être régularisés que par décision individuelle en Conseil des ministres !) ; les immigrés en situation régulière (potentiellement expulsables) ; les enfants nés en France de deux parents étrangers qui ne seront plus automatiquement français (80000 par an) ; les enfants nés en France d'un parent étranger et d'un parent français qui ne seront plus français désormais. L'auteur s'indigne : « Même le régime de Vichy n'avait pas osé ». Un autre article permet d'interdire l'accès à des emplois publics aux Français qui possèdent aussi la nationalité d'un autre pays !

Troisièmement, la référence nouvelle à « l'identité nationale ». Dès l'article 2, il est écrit : « La République sauvegarde l'identité de la France et la protection de son patrimoine historique, culturel et linguistique et de ses paysages en métropole et outre-mer ». Qu'est cette fumeuse identité de la France ? Mystère. Une brochure du RN de 2021 donne quelques exemples : pouvoir installer des crèches à Noël, interdire l'implantation d'éoliennes, mettre un terme à l'enseignement de la langue et de la culture d'origine.

Quatrièmement, le recours à une procédure accélérée de révision de la Constitution, qui pourrait se faire en 100 jours. La Constitution actuelle n'ouvre en principe qu'une possibilité, celle de son article 89 : vote conforme des deux assemblées puis référendum, ou vote à la majorité des trois-cinquièmes du Congrès (les deux chambres réunies à Versailles) ; c'est ainsi que récemment le

droit à l'avortement a été inscrit dans la Constitution. En 1962, le général de GAULLE, venant d'échapper à l'attentat du Petit Clamart, s'est appuyé sur un autre article, l'article 11 qui autorise, dans le champ limité de « l'organisation des pouvoirs publics et la ratification d'un traité », à contourner le passage par le Parlement et à recourir directement au référendum. Notons qu'une révision de 1995 a élargi {fâcheusement} le champ de cet article 11 aux « réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent ».

Le RN se réfère au précédent du général de Gaulle qui a abusé de l'article 11 en 1962 pour faire voter par référendum l'élection du président de la République au suffrage universel. Quel que soit son futur candidat, le RN entend modifier en accéléré 18 articles de la Constitution sur les 108 actuels et en ajouter trois qui dénatureront la démocratie française. La Liberté, l'Égalité et la Fraternité seraient limités aux Français que l'on disait autrefois « de souche ».

Selon P-Y Bocquet, ce n'est pas un changement de politique qui nous est promis mais un changement de régime. Comment conjurer la VIème République du RN ? L'auteur propose une voie simple dans son principe juridique (cent jours suffisent pour un vote par le Congrès) mais bien délicate dans son application : revenir à la source de la Constitution de 1958 qui n'autorise *in fine* qu'une seule modalité de révision, celle de l'article 89. Peut-on trouver une majorité des trois-cinquièmes des parlementaires pour voter ainsi ? Cela vaut la peine de se mobiliser ! D'autant que j'ai oublié un détail : dans sa proposition de réforme constitutionnelle xénophobe et liberticide, le RN inscrit que toute remise en cause de la Constitution amendée par lui ne pourrait se faire qu'en passant par le fameux article 89 !

Venons-en au deuxième ouvrage, *Marine Le Pen présidente*, de Guillaume HANNEZO, Hakim EL KARAOUI et Thierry PECH (Les Petits Matins, 2025). J'ai acheté cette « dystopie politique 2026-2029 » (sous-titre de l'ouvrage) en confiance tant les trois auteurs sont d'ordinaire de bons esprits, plutôt orientés à gauche. La déception a été cruelle car les trois compères se sont placés dans un banal scénario d'alternance, alors qu'il s'agit d'une révolution national-populiste. Après l'accession au pouvoir de Marine Le Pen en 2026, ils s'amusent à imaginer la composition du futur gouvernement, font l'impasse sur la question essentielle de la transgression des valeurs républicaines et n'évoquent guère l'immigration.

La trame principale de l'ouvrage porte en effet sur la politique budgétaire. Comment dans un climat de méfiance internationale et de division nationale, le nouveau ministre des Finances va-t-il se débrouiller ? Manquant d'imagination, les trois auteurs rejouent le scénario de la période 1981-1983, quand le président de la République s'est vu contraint de faire un choix cardinal entre la solidarité européenne et le destin solitaire de la France.

À la veille d'une Révolution nationale, ces propos de muscadins du Palais-Royal sont dérisoires et même choquants. Le Rassemblement national n'est pas une alternance démocratique un peu plus rude que d'autres vécues dans le passé. C'est, répétons-le, l'agent d'une révolution nationale-populiste qui s'étend en Europe et en Amérique. Il n'est que de lire les messages de soutien à la condamnée qui incrimine une justice prétendument politique : le chœur des despotes russe, hongrois, américain fait froid dans le dos.

Alors que faire ? Cesser les querelles stupides de personnes au sein de la gauche, comme de la droite républicaine, pour faire front contre cette horde menaçante en costume trois pièces et proposer des réformes qui améliorent la vie des citoyens. Aux élections municipales dans un an, se battre pour que le RN ne dévaste pas la démocratie de la France des campagnes et des villes moyennes, comme il a commencé de le faire aux élections législatives de 2024.

Et mobiliser la jeunesse qui paiera les pots cassés d'une république réactionnaire privée de libertés, dans une Europe fragilisée, et un monde où le vivant sera sacrifié à la convoitise et à la fourberie d'une minorité.

4 avril 2025